PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA15-08-5 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2016 a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 1er décembre 2015 :

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 16 décembre 2015

Isabelle Bastien, avocate Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

NOTICE is given that the by-law RCA15-08-5 on tax services has been adopted by the Saint-Laurent Borough Council at its general meeting of December 1st, 2015.

Notice is also given that this by-law is filed at the Citizen's Office, located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, at the disposal and for the information of any interested person.

Montréal, December 16, 2015

Isabelle Bastien, Lawyer Secretary of the Borough Council